

Conseil d'établissement de l'École Madeleine-Bergeron

Centre de Services scolaire des Découvreurs

Séance ordinaire du 29 septembre 2020

Procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Madeleine-Bergeron, tenue le 29 septembre à 19h, via la plateforme Teams.

Étaient présents :

Mesdames	Nathalie Simard	Représentante des parents
	Anick Martin	Représentante des parents
	Audrey Santoni	Représentante des parents
	Isabelle Michaud	Représentante des parents, présidente
	Sara Bouchard	Représentante du personnel enseignant
	Marie-Dominique Boivin	Représentante du personnel enseignant
	Chantal April	Représentante de la communauté
Messieurs	Guillaume Chenard	Représentant du personnel professionnel
	Louis Roy	Représentant du personnel de soutien

Étaient également présents :

Mesdames	Julie Boulanger	Directrice de l'établissement
	Patricia Cantin	Directrice adjointe de l'établissement

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Mme Boulanger souhaite la bienvenue à tous les membres et souligne la présence de deux nouvelles personnes siégeants sur le CE. Elle présente d'abord M. Guillaume Chenard, psychoéducateur du côté de l'équipe de la scolarisation. Il va représenter les professionnels de l'école au sein du conseil d'établissement. M. Chénard a diverses expériences auprès de la clientèle. Mme Boulanger présente également Mme Patricia Cantin, directrice adjointe de l'école. Mme Cantin possède plusieurs expériences de travail qui apporteront beaucoup à notre milieu.

Mme Julie Boulanger préside l'assemblée et Mme Sara Bouchard et Mme Marie-Dominique Boivin agissent à titre de secrétaires d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Michaud, appuyé par Mme Bouchard, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec l'ajout au point 15 : Autres sujet

15.1 Page FACEBOOK

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/01

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 9 juin 2020

Mme Boulanger apporte des précisions par rapport aux points suivants:

6.2 La demande de financement présentée au Ministère va bon train. Le portrait de la situation fait état de notre clientèle qui devient avec les années de plus en plus lourde. Monsieur Chénard, psychoéducateur, fait la recension des codes de difficultés des élèves. Mme Boulanger est optimiste et espère que la réponse du Ministère sera favorable à notre demande.

Cette année, nous avons fait l'ajout de personnels: 3 TES, 4 PEH et 1 phychoéducateur. Les enseignants (es) ont ainsi davantage de soutien.

7.1 Cette année, 104 élèves sont inscrits à l'école et 2 nouveaux arriveront en cours d'année.

Autres points discutés:

- Mme Boulanger mentionne une belle participation des parents à l'assemblée générale de septembre. Une trentaine de parents étaient présents dans le

gymnase et une vingtaine de parents suivaient la rencontre via la plateforme Team.

- Mme Michaud souligne que les retraités étaient très touchés de recevoir les fleurs lors de la fête en juin dernier. Merci à Mme Michaud pour sa présence lors de l'évènement.
- La loi 40 ne prévoit pas de modification pour le conseil d'établissement. Par contre, il y aura une formation à suivre pour les membres (informations à venir).

Il est proposé par Mme Simard, appuyé par Mme Michaud, et résolu :

QUE le procès-verbal de la rencontre du 9 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/02

4. Parole au public

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

5. Informations

5.1 de la Présidence

Mme Michaud souhaite la bienvenue à tous et toutes. Elle mentionne qu'un groupe facebook a été créé par un parent. Il sera discuté au point 15.1 de la réunion.

5.2 de la Direction

5.2.1 État de la situation Covid-19

Mme Boulanger relate les faits, par rapport à la situation de la Covid vécu à l'école à partir du 22 septembre 2020. Elle mentionne qu'il y a souvent des délais dans la transmission d'informations avec la santé publique et cette dernière envoie parfois les consignes à mettre en vigueur en fin de journée seulement. Pour la journée du 23 septembre, deux classes du secteur secondaire ont été fermées car la santé publique jugeait qu'elles étaient plus à risques.

La santé publique a finalement recommandé la fermeture de l'école en date du 24 septembre, en attendant les conclusions de leur enquête compte-tenu de la santé précaire de la clientèle. Tous les élèves (du primaire et du secondaire) ainsi que les membres du personnel ont été invités à aller se faire dépister dans les centres. Il est important de spécifier que la santé publique a recommandé le dépistage mais ne l'a pas obligé. Pour certaines familles, le dépistage a été offert à domicile par une clinique mobile.

Lundi le 27 septembre, la santé publique a permis à certains membres du personnel de retourner travailler à l'école car ils étaient considérés à risque faible. La direction a

aussi envoyé une lettre à tous les parents afin de leur mentionner que le retour à l'école pour les élèves devait se faire le 8 octobre.

Mme Boulanger informe les membres du CE que des élèves du secondaire ont été testés positifs.

Concernant les membres de l'équipe de réadaptation, Madame April confirme qu'ils ont tous été testés négatifs et que toute l'équipe est de retour à l'école. Elle mentionne que malheureusement, pour plusieurs parents, la fermeture de l'école engendre une certaine détresse, des soucis financiers, de l'épuisement et des problèmes de logistique à la maison.

Lundi le 28 septembre, les directrices ont rencontré tous les employés de l'école pour leur rappeler les mesures de protection et les consignes sanitaires. L'enseignement à distance s'organise et les enseignants sont prêts à offrir des services d'enseignement à distance selon les besoins et les capacités des élèves.

Mme Simard explique que certains parents auraient apprécié être mis au courant dès le 22 septembre que deux classes fermaient. Ils auraient aimé avoir le choix d'envoyer leur enfant à l'école pour la journée du 23. Elle propose que les parents soient informés à l'avenir de toutes fermetures de classe dans l'école, peu importe le niveau. Cela permettra à chaque parent de décider si oui ou non il envoie quand même son enfant à l'école. Elle mentionne aussi que certains parents sont inquiets par rapport au fait que le dépistage ne soit pas obligatoire.

Mme Boulanger et Mme April expliquent que la santé publique est obligée de déclarer les cas positifs, mais pour des raisons de confidentialité, personne ne peut être identifié. La quarantaine de 14 jours, permet au moins de s'assurer que tout le monde n'est probablement plus contagieux au retour à l'école. Mme Boulanger confirme que les mesures sanitaires sont bien appliquées à l'école et que tous les membres du personnel sont très prudents. La routine de désinfection dans l'école a aussi été revue avec les concierges. Mme April souligne que nous sommes en constantes améliorations et que les déplacements seront revus. Il y a également la prise de température des élèves le midi. Mme Boulanger rappelle certaines mesures préventives qui sont mises en place dont l'équipement (visière ou lunette de protection, masque, jaquette et gants). De plus, un local est utilisé, zone rouge, pour les élèves présentant des symptômes et dont les parents seraient dans l'obligation de venir les chercher. Un document explicatif (évaluation des symptômes) a été remis aux parents et aux membres du personnel.

À ce jour, l'enquête n'est pas encore terminée et il n'est pas encore possible de savoir comment le virus s'est introduit dans l'école. Il ne sera probablement pas possible de le savoir.

5.2.2 Rentrée scolaire

Mme Boulanger mentionne que malgré la Covid, presque tous les élèves sont présents et heureux de venir à l'école. Elle félicite les membres du personnel pour leur dévouement exceptionnel et leur volonté d'offrir aux élèves un environnement stimulant. Une belle activité, sous le thème de l'année " Le bal masqué", a d'ailleurs été organisée pour accueillir les élèves à leur arrivée dans l'école dans un esprit festif.

6. Règles de régie interne

Mme Boulanger propose que tous les membres effectuent la lecture des règles de régie interne pour le prochain CE.

Il est proposé par Mme Simard, appuyé par Mme Martin, et résolu :

QUE ce point soit reporté à la prochaine réunion du CE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/03

7. Liste des membres du CE et vérification des coordonnées

Chantal April	Représentante de la communauté
Nathalie Simard	Représentante des parents
Anick Martin	Représentante des parents
Audrey Santoni	Représentante des parents
Isabelle Michaud	Représentante des parents, présidente
Sara Bouchard	Représentante du personnel enseignant
Marie-Dominique Boivin	Représentante du personnel enseignant
Guillaume Chénard	Représentant du personnel professionnel
Louis Roy	Représentant du personnel de soutien
Julie Boulanger	Directrice de l'établissement
Patricia Cantin	Directrice adjointe de l'établissement

Mme Boulanger fera parvenir via courriel la liste des coordonnées des membres pour vérification. Elle souligne que Mme Simard ira au comité de parents et tentera l'élection au sein du conseil d'administration du centre des Services scolaire.

8. Élection de l'exécutif

8.1 Présidence

Mme Boulanger indique qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement comme président. Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement.

Les parents siégeant sur le CE proposent la candidature de Mme Isabelle Michaud pour pourvoir ce poste.

CONSIDÉRANT la candidature unique au poste vacant;

Mme Michaud est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée d'un an.

8.2 Élection à la vice-présidence

Le conseil d'établissement doit désigner, parmi ses membres qui sont représentants des parents, un vice-président qui exercera les fonctions et pouvoirs de la présidente en cas d'absence de cette dernière.

Mme Martin se propose à la vice-présidence.

CONSIDÉRANT la candidature unique au poste vacant;

Mme Martin est élue par acclamation au poste de vice-présidente du conseil d'établissement de l'école.

8.3 Secrétariat

Mesdames Bouchard et Boivin agiront à titre de secrétaires.

8.4 Trésorier

Le CE ne requiert pas le besoin d'ouvrir ce poste.

PROPOSÉE À L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/04

9. Calendrier des rencontres

La directrice dépose un projet de calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021. Les rencontres en présentielles ou en virtuelles seront maintenues à 19h00.

CONSIDÉRANT le projet de calendrier proposé par Mme Boulanger;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Mme Bouchard, appuyé par Mme Michaud et résolu :

QUE le calendrier des rencontres soit adopté pour les dates suivantes :

- 29 septembre 2020
- 27 octobre 2020
- 1^{er} décembre 2020
- 26 janvier 2021
- 16 mars 2021
- 27 avril 2021
- 1^{er} juin 2021
- août 2021 (date à déterminer au besoin)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/05

10. Dénonciation d'intérêt

Les membres doivent remplir et remettre à Mme Boulanger le formulaire de consentement à la communication des renseignements personnels ainsi que le formulaire de dénonciation des intérêts.

11. Budget de fonctionnement du CE

Le budget de fonctionnement du CE sera présenté lors de la prochaine rencontre. Mme Boulanger propose que les procès-verbaux soient rédigés par Mme Boivin et Mme Bouchard. Celles-ci seront compensées sous forme de suppléance ou monétairement (montant alloué à la rédaction).

12. Facturation des effets scolaires

Le montant maximal demandé aux parents est de 126,50\$. Le montant n'est pas le même pour toutes les classes. Il s'avère plus élevé pour les classes académiques. Pour la majorité des parents, le montant est d'environ 90\$.

Mme Boulanger propose que le budget du CE soit utilisé pour aider à absorber le paiement de certains parents plus démunis de l'école. Les membres du CE vont y réfléchir. Mme Michaud suggère que nous pourrions passer par certaines fondations.

13. Budget initial

Le 30 septembre, il y aura déclaration officielle de la clientèle ce qui permettra d'ajuster le budget initial de l'école Madeleine-Bergeron et de l'unité pédagogique L'Onyx.

Mme Cantin présente le projet de budget de l'Onyx pour l'année scolaire 2020-2021 et en explique les ajustements.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne le mandat au conseil d'établissement d'adopter le budget proposé par la direction;

CONSIDÉRANT la présentation du budget par Mme Cantin;

Il est proposé par M. Chenard, appuyé par Mme Michaud et résolu :

QUE le budget de l'unité pédagogique l'Onyx, pour l'année scolaire 2020-2021, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/06

Mme Boulanger présente le projet de budget de l'école Madeleine-Bergeron pour l'année scolaire 2020-2021 et en explique les ajustements.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne le mandat au conseil d'établissement d'adopter le budget proposé par la direction;

CONSIDÉRANT la présentation du budget par Mme Boulanger;

Il est proposé par Madame Boivin , appuyé par Madame Simard et résolu :

QUE le budget de l'école pour l'année 2020-2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/07

14. Demandes de sorties

Étant donné la situation actuelle, aucune sortie éducative n'est prévue pour le moment.

15. Autres sujets

15.1 Page FACEBOOK

Un parent de l'école a créé une page Facebook privée et certains parents y ont déjà adhéré. En une journée, 46 parents s'y sont inscrits. La direction demande qu'une attention particulière soit faite par rapport à la confidentialité et aux aspects légaux. Une page Facebook est considérée comme une page publique même si elle est privée.

Mme Boulanger mentionne que certains membres du personnel sont intéressés à participer à la création d'une page officielle pour l'école.

16. Levée de la séance à 21h10

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Martin, appuyé par Mme Bouchard, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 2020-2021/08

Isabelle Michaud, présidente

Julie Boulanger, directrice